

Taux de satisfaction clients : 100%

Taux de finalisation des accompagnements sur 3 ans : 75%

70% des personnes présentées à l'examen ont obtenu la certification visée (source déclarative sur 3 ans)

Résultats 2023 pour l'ensemble des accompagnements de la CMA 57

Validation des Acquis par l'Expérience (VAE) Certifications par France VAE

Depuis 2002, et conformément à la loi n°2022-1598 du 21 décembre 2022, la validation des acquis de l'expérience permet de faire reconnaître officiellement les compétences acquises tout au long de la vie et d'obtenir un **diplôme, un titre ou une certification** en adéquation avec son expérience.

Le portail du service public France VAE vise des certifications inscrites sur ce portail <https://vae.gouv.fr/>

En quoi consiste le suivi de votre AAP Architecte Accompagnateur de Parcours?

- Il analyse votre parcours, complète avec vous la demande de faisabilité et la transmet au certificateur
- Il analyse vos besoins pour réussir votre VAE et peut vous proposer des actions de formation (dans la limite de 70 heures à 25 euros /h) et un accompagnement à la rédaction du livret 2 (maximum 30 heures) en individuel uniquement.
- Il vous remet une feuille de route claire et opérationnelle
- Il transmet au certificateur la date prévisionnelle du dépôt du dossier d'expérience 2 mois après le démarrage de l'accompagnement
- Dans le cadre d'un accompagnement à la rédaction du livret 2, l'APP vous apporte une aide méthodologique pour réaliser le livret 2.
- Il vous aide à préparer l'entretien avec le jury

Objectifs - Du suivi et à l'issue de l'accompagnement, le bénéficiaire aura :

- Son dossier de faisabilité déposé par son AAP auprès du certificateur
- Co-construit un parcours comportant un complément de formation en cas de besoin
- Si accompagnement :
 - repéré dans son expérience les situations les plus exploitables au regard des preuves de compétences demandées dans le dossier.
 - structuré et rédigé des preuves en adéquation avec celles demandées dans le dossier d'expérience.
 - présenté par écrit et par oral son dossier devant le jury de validation.

Contenu détaillé de l'accompagnement à la rédaction au livret 2 :

- Appui méthodologique à la rédaction du livret de validation
- Analyser et exploiter son expérience par rapport au référentiel de la certification demandée
- Sélectionner les activités à décrire, aider à l'explicitation des expériences par une description fine des activités et structurer le dossier en valorisant les compétences mises en œuvre
- Constituer les preuves de ses acquis à faire figurer dans le livret 2
- Décrire par écrit et par oral les éléments de ses compétences acquises en situation de travail.
- Se préparer à présenter son dossier au jury
- Entretien post-jury

Le volume horaire de l'accompagnement est modulé suivant le nombre de blocs de compétences à valider et le besoin du candidat en termes d'accompagnement. L'accompagnement comporte :

- a minima une séance d'apport méthodologique
- a minima une séance d'analyse de preuves recueillies par le candidat
- une séance est dédiée à la préparation au jury

Méthodes et moyens pédagogiques

2 modalités d'accompagnement en présentiel et mixte.

Entretiens individuels d'analyse réflexive

Description du parcours professionnel selon les différents emplois occupés

Analyse commentée d'extraits

Analyse des compétences professionnelles et transférabilité vers le référentiel de diplôme ou titre.

Conseils pour la description et l'analyse de l'expérience - Conseils rédactionnels.

Entraînement à l'entretien avec le jury

Confidentialité des informations communiquées garantie.

Bureau individuel

Modalités de suivi pédagogique et d'évaluation des acquis

Questionnaire de satisfaction à la fin de l'accompagnement, entretien de suivi suite au passage devant le jury.

Le candidat est responsable de sa VAE. A ce titre, il est responsable de la constitution et de la rédaction de son dossier (l'usage d'un outil de traitement de texte est recommandé). C'est lui qui juge de l'état de son dossier et décide donc de la date à laquelle il souhaite le déposer pour se présenter devant le jury de validation, néanmoins, 2 mois après le démarrage de l'accompagnement, l'APP communique au certificateur une date prévisionnelle de dépôt du dossier en concertation avec le bénéficiaire.

Cette certification doit être inscrite au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et sur France VAE.

Modalités et délais d'accès

Proposition d'un entretien suivant l'inscription sur France VAE sous 8 jours ouvrés, réalisation de l'accompagnement selon un calendrier planifié avec le bénéficiaire sous réserve de recevabilité du dossier.

Public et Prérequis

Toute personne quels que soient son âge, son statut, son niveau de formation, de citoyenneté Française (ou étranger bénéficiant d'un permis de travail sur le territoire), qui possède les compétences liées avec la certification visée peut prétendre à VAE de France VAE sous réserve qu'il soit : : salarié du secteur privé, travailleur indépendant, demandeur d'emploi, volontaire bénévole, élu, responsable syndical, proche aidant ou sportif de haut niveau.

Accompagnateurs : Conseillers spécialisés dans l'accompagnement VAE et en fonction de la certification : expert métier.

Formalisation à l'issue du suivi : Dossier de faisabilité transmis au certificateur et dossier VAE constitué par le bénéficiaire pour présentation devant jury dans le cas d'un accompagnement à la rédaction du livret 2.

Livrables à l'issue du suivi : Dossier de faisabilité et, attestation si accompagnement

Durée : A minima 1 entretien individuel pour analyser le parcours, soumettre la faisabilité et co-construire un parcours de formation et/ ou d'accompagnement si nécessaire.

Accompagnement à la rédaction du livret 2 : maximum 30 heures *

* séances réalisées en présentiel ou distanciel avec possibilité de modulation de la durée des séances.

Tarifs : Le financement du parcours d'accompagnement est assuré intégralement par France VAE pour les publics suivants : salariés du secteur privé, travailleurs indépendants, demandeurs d'emploi, volontaires bénévoles, élus, responsables syndicaux, proches aidant ou sportifs de haut niveau.

Financement : pris en charge par France VAE

Lieux : Cette prestation est réalisable sur Metz, Thionville, Forbach, Sarrebourg.

Contacts : Patricia MELCHIOR Tél : 03 87 39 31 81 pmelchior@cma-moselle.fr

Prestations accessibles aux personnes handicapées - Parking gratuit
Possibilité de restauration sur nos implantations